

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Caen, le 20 novembre 2020

Agence régionale de santé de Normandie : L'ARS double le financement des études d'infirmiers en pratique avancée

La 3^{ème} promotion d'Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) débutera sa formation en janvier 2021. Développée par les Universités de Caen et de Rouen, co-accréditées, avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Normandie, cette formation de grade master permet chaque année à 25 infirmiers expérimentés de compléter leur formation et d'acquérir des compétences élargies. Ce dispositif contribue ainsi à réduire les délais d'attente, améliorer la qualité des parcours des patients et libérer du temps médical sur des pathologies ciblées. Pour la rentrée 2021-2022, dans la continuité des démarches déjà engagées pour favoriser le déploiement de la pratique avancée dans la région, l'ARS Normandie étend et renforce son dispositif de soutien.

A l'issue de 2 ans de formation, l'infirmier de pratique avancée (IPA) exercera dans une forme innovante de travail interprofessionnel. Au sein d'une équipe pluriprofessionnelle, coordonnée par un médecin traitant ou hospitalier, l'IPA contribuera à l'amélioration des parcours de soins des patients, entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes, le secteur médico-social et le secteur sanitaire, en développant la concertation entre professionnels de santé. En acquérant des compétences relevant du champ médical, il suivra des patients qui lui auront été confiés par le médecin, avec son accord et celui des patients. Il verra régulièrement ceux-ci pour le suivi de leurs pathologies, en fonction des conditions prévues par l'équipe. Doté de compétences élargies, l'IPA pourra renouveler, adapter des traitements existants, prescrire des examens en lien avec la prise en charge, des médicaments non soumis à prescription médicale obligatoire, assurer une surveillance clinique, mener des actions de prévention ou de dépistage. Il exercera en maison ou pôle de santé pluridisciplinaire, en communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS), en établissement sanitaire ou médico-social.

Depuis 2018, année de lancement du dispositif, l'ARS s'est engagée dans cette formation en participant : à l'élaboration du dossier d'agrément avec les UFR Santé de Normandie, à la réalisation des cours auprès des étudiants IPA, aux jurys de sélection et à l'accompagnement financier des étudiants.

A compter de janvier 2021, et dans la droite ligne de la mesure du **Ségur de la Santé** relative au déploiement des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA), l'ARS Normandie poursuit sa mobilisation et son soutien à la formation et renforce son accompagnement financier :

- Afin de compenser la perte de revenus liée à la formation, l'aide financière pour un IDE libéral sera doublée et passe à 21 200 euros par an, pendant deux ans.
- Une aide financière est également apportée aux établissements médico-sociaux, établissements de santé et aux structures de soins, qui soutiennent un IDE salarié inscrit dans le cursus IPA. Tout établissement répondant aux critères de sélection recevra de l'ARS Normandie une enveloppe de 20 000 euros, afin de soutenir la mise en place du futur projet pluri professionnel comportant un IPA.

Afin d'accélérer le déploiement des Infirmiers en Pratique Avancée comme prévu par le Ségur de la Santé, l'ARS soutient également la demande des Universités de Caen et de Rouen en vue d'augmenter les places de formation proposées en Normandie.

Les étudiants de la 1^{ère} promotion d'IPA de Normandie ont débuté leur master en janvier 2019 : ils seront diplômés en janvier 2021 et pourront débuter leur activité en pratique avancée. En Normandie, trois orientations sont proposées : «Oncologie et hémato-oncologie», «Pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires» et « Psychiatrie et Santé Mentale ».

Pour plus d'information : <https://www.normandie.ars.sante.fr/la-formation-dinfirmier-de-pratique-avancee-ipa-en-normandie>

Service Communication ARS Normandie

Hélène Muller, Attachée de presse

Tél : 02 31 70 97 63

Mél : ars-normandie-communication@ars.sante.fr